

<p>9 novembre 2011</p>	<p>Charles PICQUÉ (à la FGTB) : « Je puis dès aujourd’hui (...) <u>assurer</u> que les matières qui sont actuellement gérées de façon paritaire le resteront ».</p>
<p>21 novembre 2011</p>	<p>Benoît CEREXHE (au CESRBC) : « Notre engagement en faveur de la concertation sociale en Région de Bruxelles-Capitale est entier et ne s’est jamais démenti. <u>Il ne sera évidemment pas mis en cause par la présente réforme</u>, bien au contraire, et notre intention est évidemment d’associer activement les partenaires sociaux bruxellois à sa mise en œuvre ».</p>
<p>13 décembre 2011</p>	<p>Charles PICQUÉ (au CESRBC) : « Je puis (...) dès aujourd’hui vous <u>assurer</u> que les matières qui sont actuellement gérées de façon paritaire le resteront ».</p>
<p>dans l’intervalle</p>	<p>Le Ministre chargé de la formation professionnelle au sein du Collège de la Commission communautaire française, Emir KIR, annonce, au cours d’une réunion, qu’il prend, lui aussi, l’<u>engagement</u> que les matières transférées actuellement gérées de façon paritaire le demeureront (voir <i>Déclaration conjointe des Comités de gestion d’Actiris et de Bruxelles-Formation</i>, ci-dessous).</p>
<p>26 septembre 2012</p>	<p>Déclaration conjointe des Comités de gestion d’Actiris et de Bruxelles-Formation :</p>

	<p>« A Bruxelles, les Comités de gestion d'Actiris et de Bruxelles Formation accueillent favorablement les engagements souscrits tant par le Ministre-Président que par les Ministres de l'Emploi & de la Formation professionnelle, relatifs au maintien en gestion paritaire, après transfert, de toutes les matières actuellement gérées paritairement au niveau fédéral.</p> <p>Ils rappellent, en outre, que le respect du « paritarisme » doit concerner tant les compétences de <u>gestion</u> des interlocuteurs sociaux que leurs compétences d'<u>agrément</u>, d'<u>avis</u> et de <u>contrôle</u>. »</p>
6 juin 2013	<p>Décision du gouvernement régional (remanié¹) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirme sa volonté de travailler en concertation constante avec les acteurs bruxellois concernés ainsi qu'avec les partenaires sociaux ; • Affirme sa volonté de maintenir, dans les mêmes principes et les mêmes formes, paritaires, la manière dont les matières sont actuellement gérées par le fédéral.
6 juin 2013	<p>Décision du Collège de la Commission communautaire française :</p> <ul style="list-style-type: none"> - affirme sa volonté de travailler en concertation constante avec les acteurs bruxellois concernés ainsi qu'avec les partenaires sociaux ; - affirme sa volonté de continuer à gérer paritairement les matières transférées qui font, à l'heure actuelle, l'objet d'une gestion paritaire par l'autorité fédérale.

¹ Emir KIR, Benoît CEREXHE et Charles PICQUÉ ayant été successivement remplacés par Rachid MADRANE, Céline FREMAULT et Rudi VERVOORT.

13 juin 2013	<p>Décision du Collège réuni :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affirme sa volonté de travailler en concertation constante avec les acteurs bruxellois concernés ainsi qu’avec les partenaires sociaux ; • Affirme sa volonté de maintenir, dans les mêmes principes et les mêmes formes, paritaires, la manière dont les matières sont actuellement gérées par le fédéral.
19 juin 2013	<p><i>Le Soir</i> : « Bruxelles aura une Sécu avec une gestion paritaire ».</p>
20 septembre 2013	<p>Projet commun PS, MR, Ecolo, CDH :</p> <p>« d’organisation des nouvelles compétences en matière de santé, d’aide aux personnes et d’allocations familiales » (accord ‘de la sainte Emilie’).</p>
21 novembre 2013	<p><i>Avis d’initiative du Conseil économique et social bruxellois :</i></p> <p>« Propositions en vue d’une gestion intégrée des matières transférées à Bruxelles dans le cadre de la 6^{ème} réforme de l’Etat et en vue d’une gestion paritaire des OIP ».</p>